

# RENCONTRE AVEC METH'INNOV

## 2 FEVRIER 2015

A l'invitation de Monsieur Guilbot, directeur du projet meth'innov, une importante délégation du conseil d'administration de CIMES a été reçue à la mairie de Pouffonds par Messieurs Guilblot et Maroteix président de la coopérative agricole.

Ces derniers nous disent qu'ils ont souhaité nous rencontrer pour nous informer de l'avancée du projet de l'unité de méthanisation.

Suite à l'enquête publique (à laquelle nous avons participé), le commissaire enquêteur a émis des réserves concernant les parcelles communes à méth'innov et aux usines de Melle pour effectuer l'épandage.

De plus, les usines auraient demandé à ce que l'unité de méthanisation soit écartée du site industriel en raison du classement Seveso 2 et des risques potentiels liés à cette situation. Cela se concrétiserait par un recul de 20 mètres de l'installation Méth'innov.

Afin de lever les réserves, la préfecture souhaite une enquête publique complémentaire qui aurait lieu en mars et qui ne durerait que 15 jours.

Méth'innov dépose donc un nouveau permis de construire, différent du premier. 2 citernes de 18 mètres de haut étaient initialement prévues et maintenant, il y en aurait 3 de 6 mètres de haut mais le volume resterait quasiment identique.

Le nouveau dossier est l'oeuvre d'une entreprise française alors que le précédent était celui d'une société danoise. L'intérêt pour le promoteur est une forte diminution du coût d'investissement mais il y aurait un peu moins de gaz de produit avec un même volume d'apports.

L'enquête publique serait, comme avant, uniquement sur l'autorisation d'exploitation mais, la encore, par sur le permis de construire.

L'exploitation serait reportée courant 2016.

Nous nous interrogeons sur le problème de l'épandage puisque nous avons noté les incohérences.

Il nous est répondu que les bureaux d'études de Mét'innov et Rhodia ont travaillé sur le sujet et que les choix des lieux d'épandage sont ceux des exploitants agricoles.

Il s'en suit que Rhodia perd 70 hectares de terrains à épandre et que la marge de sécurité a diminué (cette marge de sécurité a pour but de prévoir des terrains complémentaires à ceux prévus comme étant nécessaires à l'épandage).

Nous nous inquiétons de l'apport trop important qui pourrait avoir lieu sur les terres dites épandables et des risques pour l'environnement.

Nous faisons état également de nos inquiétudes concernant les nuisances pour les riverains (accroissement du trafic routier, risque de mouches, d'odeurs, respect des normes pour le transport : citernes, quelle surveillance...)

Nous rappelons à nouveau que nous ne sommes pas contre les petites unités de méthanisation mais que ces dernières ne doivent pas être implantées à proximité des habitations.

On nous dit que la communauté de communes avait proposé son terrain et que le site à proximité des usines et surtout de la conduite de gaz est un atout.

Nous faisons remarquer que la conduite de gaz ne passe pas uniquement en ce lieu et qu'elle doit passer dans des zones non habitées, nous demandons donc qu'on nous

remette le plan signalant où elle passe et n'avons pas de réponse positive à notre demande.

Nous insistons sur le fait que, pour nous, les unités de méthanisation doivent être liées à une exploitation agricole et être sur ses terres. Si tel n'est pas le cas, ces unités de regroupement permettent de pérenniser le système agricole actuel, intensif et peu respectueux de l'environnement.

Nous nous interrogeons également sur le changement d'entreprise en charge de la construction.

Nous demandons si les 23 exploitants du projet d'origine étaient les mêmes que ceux du nouveau projet. Réponse oui, sauf 2 qui se sont retirés. Pourquoi ? Parce qu'ils sont proches de la retraite. Ne le savaient-ils pas lorsqu'ils se sont engagés dans le projet ? Nous n'avons pas vraiment de réponse.

Enfin, il nous est dit que le nouveau permis de construire a été déposé depuis une semaine (donc fin janvier).

Pour ce qui est des financements : en moyenne environ 20 000 € par exploitant et aides de l'Europe et du Conseil Régional. D'ailleurs, il faut que tout soit démarré rapidement (avant la fin de l'année) sinon les aides de l'Europe peuvent être supprimées.

Cette rencontre nous a plus interrogés que rassurés ce qui nous a conduits à prendre quelques renseignements auprès de notre avocat, maître Pielberg qui nous dit que même si le permis de construire n'est pas soumis à enquête publique, il peut être attaqué dans les 2 mois.

Nous nous sommes également interrogés auprès des services de la Région qui ont connaissance des éléments suivants : Ils ont effectivement changé de constructeur, jugé trop cher et peu réactif à la négociation tarifaire. Le gisement a été revu un peu à la baisse mais un peu plus productif (plus d'issues de céréales et de fumiers) : moins de lisiers pris en compte. ca joue sur 10%. Le dimensionnement est sensiblement le même. Ils ont changé aussi le fournisseur de l'épurateur (celui qui purifie le biogaz en biométhane). Ce qui a changé c'est le prix: environ un million de moins.

Enfin, à la lecture des conclusions de la commission d'enquête, on peut noter des informations qui diffèrent des explications qui nous ont été données par les représentants de Méth'innov, sur les raisons du retrait de 20 mètres de l'unité de méthanisation, sur les obligations des modifications exigées pour le plan d'épandage, sur les apports financiers des exploitants (plus importants qu'annoncé).

Je ne peux que vous inciter à aller sur le site de la préfecture pour consulter les réponses faites à CIMES sur son document concernant l'enquête publique. Vous trouverez également les réponses qui vous sont apportées pour ceux d'entre vous qui ont déposé et les questions et réponses faites à Rhodia

(adresse sur le site de la préfecture : <http://www.deux-sevres.gouv.fr/Publications/Annonces-et-avis/Enquetes-publiques-consultation-du-public-et-arretes-complementaires/MELLE/SAS-METH-INNOV-a-MELLE>)

Tout cela est fort intéressant mais pas forcément rassurant.

Geneviève Paillaud